

	<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE L'AUDE</p> <p>MAIRIE DE BAGNOLES</p> <p>1, Place de l'Eglise 11600 BAGNOLES</p> <p>Tél : 04.68.77.18.48 Fax : 04.68.77.01.29 mairiedebagnoles@wanadoo.fr</p>
---	--

ANNEXE III

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Serge SARRAN, Maire de la commune de Bagnoles (11600), certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société « Centrale Solaire Bagnoles », portant sur le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Bagnoles.

Cet avis d’enquête, ainsi que l’arrêté préfectoral, ont été affichés en mairie à compter du vendredi 19 août 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 48 jours consécutifs, du 19 août 2016 au vendredi 07 octobre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Bagnoles, le 10 octobre 2016.

Le Maire
Serge SARRAN



M A I R I E

DE



LAURE-MINERVOIS

11800

ANNEXE III

Laure Minervois,
Le 07 octobre 2016

CERTIFICAT
D’AFFICHAGE

Je soussigné,

Maire de la commune de Laure Minervois,

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur le projet : **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE n° 011 025 15 D0002 par la Sté « CENTRALE SOLAIRE BAGNOLES (NEOEN) » EN VUE DE L’IMPLANTATION D’UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL D’UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 250 KWc SITUEE SUR LA COMMUNE DE BAGNOLES LIEU DIT « CAMBAZOU ».**

Cet avis a été affiché à compter du 19 août 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 31 jours consécutifs du jeudi 06 septembre au jeudi 06 octobre inclus, conformément aux dispositions prévues, par le code de l’environnement.

Fait à Laure-Minervois, le 07 octobre 2016

Le Maire,
Jean LOUBAT.



ANNEXE III

MAIRIE DE VILLEGLY-EN-MINERVOIS



COPIE

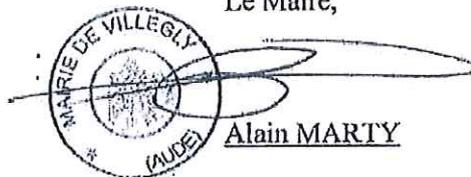
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Alain MARTY, maire de la commune de VILLEGLY, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n° 011 025 15 D0002, sollicitée par la société « Centrale Solaire Bagnoles (NEOEN) », en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur la commune de BAGNOLES lieu-dit « Cambazou ».

Cet avis a été affiché à compter du 08 août 2016 et pendant toute la durée de l'enquête, soit 60 jours consécutifs, du 08 août 2016 au 06 octobre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à VILLEGLY, le 07 octobre 2016

Le Maire,



Alain MARTY

ANNEXE III



Département: Aude

Commune : Villarzel-Cabardès

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, André PUJOL, Maire de la commune de VILLARZEL CABARDES, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n°011 025 15 D0002, sollicitée par la société "Centrale Solaire Bagnoles (NEOEN)", en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque supérieur à 250 kWc sur le territoire de la commune de Bagnoles.

Cet avis a été affiché à compter du 05 août 2016 et pendant toute la durée de l'enquête soit 63 jours consécutifs, du 5 août 2016 au 6 octobre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévus par le code de l'environnement.

Fait en Mairie à VILLARZEL CABARDES, le 07 octobre 2016.

Le Maire, André PUJOL



Téléphone : 04 68 77 17 57
Fax : 04 68 77 77 40
E.mail : mairieconques@orange.fr

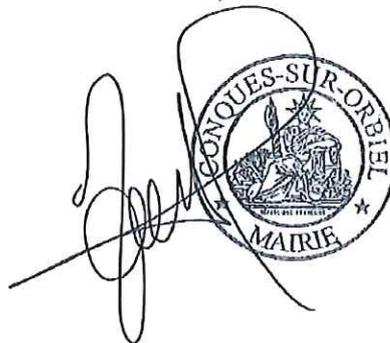
ANNEXE III

CERTIFICAT D 'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de Conques-sur-Orbiel, certifie qu'il a été procédé à l'affichage du 16 août 2016 au 6 Octobre 2016 inclus, aux endroits réservés à cet effet, de l'avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n° 011 049 13 D0011 sollicitée par la société « Centrale Solaire Bagnoles (NEOEN) » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur la commune de Bagnoles lieu-dit « Cambazou ».

Délivré pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Conques-sur-Orbiel,
Le 7 Octobre 2016
Le Maire,
Jean-François JUSTE.



ANNEXE III

MAIRE
DE
MALVES-EN-MINERVOIS

21000



Tel : 04 68 77 42 49
Fax : 04 68 77 14 00

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Jacques RUIZ, Maire de la commune de Malves en Minervois, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société « Centrale Solaire Bagnoles », portant sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Bagnoles.

Cet avis a été affiché à compter du vendredi 22 juillet 2016 et jusqu'au vendredi 7 octobre 2016.

Fait à Malves en Minervois, le 13 octobre 2016.

Le Maire
Jean-Jacques RUIZ



ANNEXE IV

L'INDEPENDANT
Aude

1er AVIS
6/08/2016

1er AVIS RECTIFIÉ
19/08/2016

LEGALES

LEGALES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aude



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire
n° 011 049 13 00011, sollicitée par la société
Centrale Solaire Bagnoles (NEOEN)
en vue de l'implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure
à 250 kwc située sur la commune
de Bagnoles lieu-dit « Cambazou »

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire
n° 011 025 15 00002, sollicitée par la société
Centrale Solaire Bagnoles (NEOEN)
en vue de l'implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure
à 250 kwc située sur la commune
de Bagnoles lieu-dit « Cambazou »

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire susvisé, auquel sont annexés l'étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 6 septembre 2016 au 6 octobre 2016 inclus, soit 31 jours, à la mairie de Bagnoles, siège de l'enquête.

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire susvisé, auquel sont annexés l'étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 6 septembre 2016 au 6 octobre 2016 inclus, soit 31 jours, à la mairie de Bagnoles, siège de l'enquête.

Pour diligenter cette enquête, M. Bruno Froldure, a été désigné commissaire-enquêteur, par décision n° E16000097/34 du 20 juin 2016 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Pour diligenter cette enquête, M. Bruno Froldure, a été désigné commissaire-enquêteur, par décision n° E16000097/34 du 20 juin 2016 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Bagnoles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Bagnoles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de Bagnoles.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de Bagnoles.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bagnoles :

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bagnoles :

- le mardi 6 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures ;
- le mardi 20 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 6 octobre 2016, de 15 heures à 18 heures.

- le mardi 6 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures ;
- le mardi 20 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 6 octobre 2016, de 15 heures à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire, bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire, bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement qui a émis un avis le 22 février 2016, joint au dossier d'enquête.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement qui a émis un avis le 22 février 2016, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire, bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire, bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bagnoles et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bagnoles et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude :

<http://www.aude.pref.gouv.fr/publications> - rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs.

<http://www.aude.pref.gouv.fr/publications> - rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs.

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Mme Claire Duillieu, (04.86.22.24.21 - 07.86.12.60.91 - E-mail : claire.duillieu@neoen.com), Les Platéades, bât. F., 860, rue René-Descartes, 13857 Aix-en-Provence cedex 3.

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Mme Claire Duillieu, (04.86.22.24.21 - 07.86.12.60.91 - E-mail : claire.duillieu@neoen.com), Les Platéades, bât. F., 860, rue René-Descartes, 13857 Aix-en-Provence cedex 3.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant suris à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme de la procédure à la mairie de Bagnoles et à la préfecture de l'Aude. Le Code de l'urbanisme prévoit que l'avis de l'autorité administrative de l'État est consultable au sein de l'administration départementale des territoires et de la mer, pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant suris à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme de la procédure à la mairie de Bagnoles et à la préfecture de l'Aude. Le Code de l'urbanisme prévoit que l'avis de l'autorité administrative de l'État est consultable au sein de l'administration départementale des territoires et de la mer, pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'administration territoriale,
Sylvio Espugna.

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'administration territoriale,
Sylvio Espugna.

L'INDÉPENDANT

ANNEXE IV

RAPPEL

R 07/09/2016
P. 20

ANNONCES LÉGALES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aude

RAPPEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire
n° 011 026 35 0002, sollicitée par la société
Contrate Solaire Bagnoles (NEOEN)
en vue de l'implantation
d'une centrale photovoltaïque au sol
d'une puissance supérieure à 250 kwc située
sur la commune de Bagnoles lieu-dit Cambazou

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel peut être annexé un dossier d'impact sur l'environnement, sera organisée sur le territoire de l'autorité compétente, à compter du 6 septembre 2016 au 6 octobre 2016 inclus, soit 31 jours, à la mairie de Bagnoles, siège de l'enquête.

Pour répondre aux inquiries, M. Bruno Froiture, a été désigné commissaire-enquêteur, par décision n° E160609734 du 20 Juin 2016 de M. le Président du Tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, ainsi que chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Bagnoles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de Bagnoles.

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de Bagnoles :

- le mardi 6 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures ;
- le mardi 20 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 6 octobre 2016, de 14 heures à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique est consultable à toute personne sur sa commune et à ses frais, ainsi l'ouvrage de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire) - bureau de l'aménagement territorial) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a émis un avis le 22 Juillet 2016, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire, bureau de l'aménagement territorial) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bagnoles et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

http://www.aude.pref.gouv.fr/avis/avis - rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à tout titre, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'aménagement territorial).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Mme : Clémence Duillout, 04.66.22.24.21 - 07.66.42.60.91 - E-mail : clémence.duillout@neoen.com, Les Plaines, Bd. F. P. 60, rue René-Dascard, 13857 Ab-en-Provence cedex 3.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant avis de suspension ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois impécunies. (P. 64-65-66-67-68 de l'Annuaire Départemental des Territoires et de la Mer, peut y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête)

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'aménagement territorial,
Sylvie Espagna

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Edition Aude

ANNEXE **IV**

19/08/2016, P 29
1er Avis

7/09/2016 P. 30
RAPPEL

AVIS PUBLICS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Aude

Demande de permis de construire n° 011 025 15 00002, sollicitée par la société CENTRALE SOLAIRE BAGNOLES (NEOEN), en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur la commune de BAGNOLES lieu-dit «Cambazou»

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 6 septembre 2016 au 6 octobre 2016 inclus, soit 31 jours, à la mairie de BAGNOLES, siège de l'enquête.

Pour diligenter cette enquête, Monsieur Bruno FROIDURE a été désigné commissaire enquêteur, par décision n° E16000097/34 du 20 juin 2016 de Madame le président du Tribunal administratif de MONTPELLIER.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de BAGNOLES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de BAGNOLES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de BAGNOLES :

- Le mardi 6 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures.

- Le mardi 20 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures.

- Le jeudi 6 octobre 2016, de 15 heures à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du

projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement, celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 22 février 2016, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (Direction des collectivités et du territoire, Bureau de l'Administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de BAGNOLES et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.pref.gouv.fr/> (publications, rapports et conclusions des commissaires enquêteurs). Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire, Bureau de l'Administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Madame Claire DUTILLEUL (tél. 04 86 22 24 21 / 06 78 61 2 60 91). Mail : claire.dutilleul@neoen.com. Les Pléiades bat F 860, rue René Descartes, 13857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du Code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de BAGNOLES, à la préfecture de l'Aude et à la Direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation, le chef du

AVIS PUBLICS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Aude

RAPPEL

Demande de permis de construire n° 011 025 15 00002, sollicitée par la société CENTRALE SOLAIRE BAGNOLES (NEOEN), en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur la commune de BAGNOLES, lieu dit «Cambazou»

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 6 septembre 2016 au 6 octobre 2016 inclus, soit 31 jours, à la mairie de BAGNOLES, siège de l'enquête.

Pour diligenter cette enquête, Monsieur Bruno FROIDURE, a été désigné commissaire enquêteur, par décision n° E16000097/34 du 20 juin 2016 de Madame le président du Tribunal administratif de MONTPELLIER.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de BAGNOLES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de BAGNOLES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de BAGNOLES : Le mardi 6 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures; le mardi 20 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures; le jeudi 6 octobre 2016 de 15 heures à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du

territoire) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publi-

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 22 février 2016, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire, bureau de l'Administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bagnoles et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.pref.gouv.fr/> (publications - rapports et conclusions des commissaires enquêteurs). Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire, bureau de l'Administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Madame Claire DUTILLEUL - (04 86 22 24 21 - 07 86 12 60 91 - mél : claire.dutilleul@neoen.com) - Les Pléiades - Bat F - 860, rue René Descartes - 13 857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bagnoles, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation, le chef du bureau de l'Administration territoriale Sylvie ESPUGNA, signifié.